

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Marseille, le 01 AVR. 2016

Madame la Conseillère Départementale,

Dans votre du courrier du 7 mars 2016, vous avez appelé mon attention sur le stockage non autorisé de déchets par l'entreprise de terrassement Arnéodo, implantée 7, chemin du Jas de la croix, sur le territoire de la commune de Mimet.

Alertés par les habitants sur cette affaire dès le 9 janvier 2016, le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et enfin le maire de Mimet, dans le cadre de ses pouvoirs de police, suivent attentivement ce dossier.

Les services de la DREAL ont effectué une visite d'inspection le 11 février dernier et s'orientent vers une mise en demeure de mise en sécurité et de remise en état du site. Le projet d'arrêté, en cours de finalisation, devrait être transmis à ma signature dans de courts délais. D'autre part, un procès-verbal de délit pour exploitation d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) non enregistrée est également en cours de rédaction pour transmission au Procureur.

Je peux vous assurer de la forte mobilisation de l'ensemble des services compétents qui œuvrent afin que cette affaire soit traitée avec diligence.

Veuillez agréer, Madame la Conseillère Départementale, l'expression de ma considération distinguée.

Cordialement,

Le Préfet
Stéphane BOUILLON



Madame Rosy INAUDI
Conseillère Départementale
Hôtel du Département
52 avenue de Saint Just
13 256 MARSEILLE Cedex 20